

Afin de faciliter le stationnement dans le secteur du centre-ville, la municipalité a décidé d'instaurer cet été, une zone de stationnement à durée limitée (zone bleue), avec une facilité d'usage pour les riverains.

Objectif et règlement de la zone bleue

Instaurée dans de nombreuses villes en France, la zone bleue est une zone de stationnement gratuit mais limité dans le temps. Cette mesure permet de favoriser la rotation des véhicules pour un meilleur accès aux commerces de centre-ville mais aussi de dissuader le stationnement de longue durée.

En centre-ville d'Envermeu, à partir de cet été, le stationnement sera donc :

- **Toujours gratuit ;**
- **Limité à 1h30** sur la place de l'Hôtel de ville, rue du Marché côté salle des fêtes et place de l'Église.
- **Réglementé par un disque bleu** réglementaire offert et distribué par la Ville. L'utilisateur y indique son heure d'arrivée ;
- **Opérationnel tous les jours de la semaine de 8h à 19h et de 8h à 13h le samedi** (sauf jours fériés).

Les places de stationnement à proximité immédiate des commerces deviennent **des arrêts minutes limités à 15 minutes**. Ces places, elles sont matérialisées par un marquage bleu et nécessitent également l'apposition du disque.

Cas particulier des riverains

Les habitants situés dans le périmètre de la zone bleue peuvent obtenir gratuitement une carte de résident qui, sous conditions d'éligibilité, les dispense de l'utilisation du disque.

Le principe est simple : 1 carte de résident = 1 véhicule immatriculé dans le centre. Si vous disposez de plusieurs véhicules dans votre foyer, vous obtiendrez une carte par véhicule.

Avant de faire votre demande de carte, assurez-vous que l'adresse indiquée sur votre carte grise est bien à jour avec votre adresse actuelle. Sinon, mettez-la à jour.

Le formulaire validé par la Police Municipale vous donnera le droit à une autorisation annuelle. Le service de la Police Municipale, se tient à votre disposition à toutes fins utiles.

Téléphone 02.35.50.44.89 ou xavier.mignon@mairie-envermeu.fr

Si vous avez un déplacement qui nécessite de stationner plus d'1h30 en centre-ville, un parking gratuit d'une cinquantaine de places reste à votre disposition rue Turol, à proximité de la jardinerie. Nous vous rappelons que le fait de dépasser le temps prescrit, de ne pas mettre le disque de façon visible ou d'indiquer une heure d'arrivée erronée sera verbalisé.

